

M. René Demester - ancien trésorier de Fives O.S.
M. Michel Bauduin - frère d'Evelyne, membre du Conseil
M. Daniel Chefdeville - père de Maxime, salarié de la Ligue

Carnet Rose :

Le Président et le Conseil adressent leurs chaleureuses félicitations aux salariés de la LFHF :
Naissance de Aya au foyer de Hiba El Attar - Département Finances,
Naissance de Juliann au foyer de Charlie Sorel - Département Fonctions Supports.

Ressources Humaines / Recrutements :

Noëlla Andja à l'accueil du siège en remplacement de Martine Legrand au 01/09/2020.
Pauline Corde à l'accueil du Centre Fernand Duchaussoy au 01/09/2020 dans la perspective du départ prochain en retraite d'Annie Obron.
Sylvain Leblond du service Marketing Partenariats, de retour de congés sans solde au 14/09/2020.
Le Président communique des nouvelles de l'état de santé de Cyril Limousin à qui le Conseil de Ligue renouvelle ses vœux de rétablissement suite à son hospitalisation et son opération.

FFF

Prochains RDV : AG LFA 11.12.2020, Assemblée Fédérale 12.12.2020, Assemblée Fédérale électorale 13 Mars 2021, Assemblée Elective LFA 30. 04. 2021, Assemblée Fédérale d'Eté 05 06 2021.

Week-end Bénévoles à Clairefontaine 07 et 08/11/2020 : la FFF et la LFA invitent des bénévoles de Méditerranée et des Hauts de France à Clairefontaine comme lors de l'édition précédente. 68 nouveaux dirigeants de la LFHF, licenciés depuis moins de 5 ans, seront désignés par les districts pour découvrir le Centre National du Football. Bernard Colmant, sur la base des chiffres de l'an dernier, adressera aux districts le nombre de bénévoles à choisir et à communiquer à la Ligue, au moins un mois avant le déplacement.

La structure du Pôle d'Excellence du Football Amateur d'Amiens a obtenu l'agrément de la DTN. Il s'agit du deuxième PEFA au sein de la Ligue et il bénéficiera d'un financement de 10 000 euros.

La purge des suspensions en matchs a été clarifiée par décision du Comité Exécutif de la FFF en date du 8 juillet 2020 et publiée sur le site internet de la Ligue.

Confirmation du transfert des droits sportifs acquis à l'arrêt des compétitions 2019/2020 d'Arras Féminin au RC Lens et de Foot Féminin Aulnoy à St Amand FC.

Opération « Dotation clubs de moins de 100 licenciés » : la FFF a décidé de la mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel pour soutenir ses clubs et faire face aux répercussions de la crise du Covid 19 avec parmi les mesures, une dotation de ballons et chasubles Nike aux clubs de moins de 100 licenciés (livrée dans les districts).

Candidatures 100 femmes dirigeantes : 2 candidatures ont été reçues (Joelle Dometz Rigaut, de l'Oise et Anne Normand, de l'Artois). 1 sera retenue par la FFF.

Services Civiques 2020/2021 :

Attributions à la Ligue : 2 et aux districts : Escaut 2 Somme 1 Artois 1 Flandres 3

Accessions 2021/2022 :

- Championnat national U 17 : un club supplémentaire pour 5 Ligues dont celle des Hauts de France : à ce sujet, accèdera la 1ere équipe de chaque groupe éligible à la montée de U16 R1,
- D2 féminine : 2 clubs à désigner par la ligue sous réserve qu'il n'y ait pas de forfait durant la 1^{ère} phase de R1 F,
- D2 Futsal : participation à la phase interrégionale d'accession d'un club de la Ligue,
- Les finales des championnats nationaux U17 et U19 se dérouleront à St Quentin.
-

Tournée FFF « La rentrée du Foot » dans les clubs le dimanche 20 septembre à l'US Montreuil.

La Commission Fédérale Règlements et Contentieux a confirmé la juste application des commissions de Ligue dans les dossiers : Stade Béthunois (non accession championnat U14 en U15) et AS Marck et USDL Dunkerque (non accession championnat U13 en U14) à l'issue de la saison 2019/2020.

Séminaire des Chargés de communication « Valorisation des compétitions nationales » 28 et 29 septembre à Clairefontaine. Pauline Cousin y participera.

Groupe de Travail DTN « Pilotage pratiques et développement » : intégration de Franck Goncalves CTR DAP.

Campagne Agence Nationale du Sport : la Ligue a reçu la convention annuelle de financement à signer et le montant de la subvention (44 000 euros) attribuée pour 2020 pour les différentes actions programmées.

CNOSF :

Stade Béthunois (statut de l'arbitrage) conciliation acceptée par le Conseil en date du 6 Aout.

U.S. Courcelles (championnat du district Artois) conciliation acceptée par le Conseil - et le comité directeur du district – en date du 21 Aout.

Région Hauts de France :

Subvention complémentaire de 200 000 euros accordée pour le Centre Fernand Duchaussoy d'Amiens et subvention d'accompagnement de 50 000 euros pour les actions Ligue. Le Conseil remercie le Président de Région et les élus pour leur soutien au football régional.

La vente des anciens locaux rue Lardière est évoquée par Brigitte Bacqueville : le Président confirme que le projet immobilier de l'acheteur avance.

Ligue :

La chronologie inversée de l'AG de Ligue du 9 janvier 2021 est présentée par le directeur général adjoint aux élus du Conseil.

Les dates des AG électives de districts sont également communiquées aux membres : Flandres samedi 3 Octobre, Aisne vendredi 16 Octobre, Escaut, Oise samedi 7 Novembre, Somme samedi 21 Novembre, Artois samedi 28 Novembre, Côte d'Opale samedi 5 Décembre

3/ Reprise de la saison 2020 / 2021 : mesures sanitaires, compétitions, discipline

Le Président évoque la reprise et les règles édictées par la LFA qu'il convient de respecter strictement.

En Coupe de France, les clubs concernés par un cas de Covid ne peuvent faire reporter la rencontre compte-tenu du calendrier de la compétition. Il s'agit d'une directive fédérale que les Ligues se doivent d'appliquer impérativement.

Contrairement à la publication faite par un district, la quasi-totalité des ligues a appliqué les consignes de la FFF, les deux seules ligues qui ont décidé le report sont, pour l'une, une procédure de recours du club qui devait être qualifié alors que le match a été reporté et pour l'autre, le report avait été annoncé avant la réception des informations FFF stipulant l'absence de report possible.

Les compétitions vont reprendre avec les contraintes et les règles mises en place sachant que la situation est évolutive. Claude Coquema signale que plusieurs clubs ont déjà signalé des cas testés positifs Covid dans leur effectif. Le Président indique que la Ligue communiquera sur son site les informations fédérales dès qu'elles seront transmises et qu'une réunion hebdomadaire des présidents de ligue est organisée chaque semaine, comme lors du confinement, pour faire le point de la situation nationale dans les ligues.

4/ Proposition de production et couverture audiovisuelle du championnat R1 Seniors Ligue

Le Président présente les grandes lignes de la proposition de la société Luxembourgeoise Fuchs Sports qui a signé avec la FFF un accord de captation et diffusion audiovisuelle digitale des rencontres de National, National 2, National 3 et qui souhaite étendre aux rencontres de R1 cette possibilité. Plusieurs Ligues (Normandie, Corse) se sont d'ores et déjà engagées avec Fuchs Sports ; Les rencontres régionales de R1 seraient ainsi diffusées avec résumé, meilleures séquences etc., les installations municipales seront équipées de caméras installées par Fuchs Sports et une plateforme dédiée permettra aux clubs et entraîneurs de rechercher les images pour analyses. Chaque club pourra bénéficier d'une web tv pour la diffusion de ses matchs notamment à l'extérieur.

Fuchs Sports souhaite s'associer à Rossel Groupe (La Voix du Nord, Courrier Picard, l'Aisne nouvelle) pour lancer l'opération dès que possible avec la ligue régionale. Ce projet permettra à la Ligue de recevoir une participation financière et d'être intéressée aux recettes commerciales et publicitaires engendrées. Un étudiant en contrat d'alternance a été recruté pour prendre en charge le projet qui, après avoir obtenu l'aval du Bureau de Ligue, sera présenté aux clubs de R1 prochainement lors d'une réunion à organiser rapidement.

Le Conseil donne son accord au Président pour poursuivre et finaliser le projet.

5/ Eventuelles modifications de la composition de groupes suite à la vacance constatée dans certains championnats sur proposition des commissions régionales (jeunes, féminines)

Jeunes :

La Commission Fédérale des règlements et contentieux de la FFF , saisie par l'Iris club de Lambersart qui contestait sa non- accession du championnat de District U14 en championnat de Ligue U15 à l'issue de la saison 2019/2020 , a demandé à la Ligue de pourvoir à la vacance constatée dans son championnat régional 2 U15 pour la saison 2020/2021 en faisant accéder la meilleure des équipes

issues des championnats U14 de ses districts de la saison 2019/2020 hors celles ayant déjà accédé en championnat régional 2 U15 , en recourant d'abord aux règles de départage prévues par les règlements de la ligue mais en tenant compte , pour préserver l'équité sportive, du nombre de matches joués ou à défaut, comme prévu par la décision du comité exécutif du 16/04/2020, aux critères de départage applicables aux championnats nationaux tels qu' exposés dans ladite décision. Après avoir sollicité les présidents de districts, le Conseil de Ligue – sur proposition du district des Flandres - valide l'accession de l'équipe de IC Lambersart en championnat R2 dans le groupe A.

Féminines :

Compte tenu des difficultés rencontrées par certains clubs et des risques de forfait en cours de saison en R1 (14 équipes) qui impacteraient les barrages d'accession en D2 Nationale pour la saison suivante, Dainville a remplacé Feignies Aulnoy en R1 et ce dernier club débutera en R2 (12 équipes), le championnat R3 (10 équipes), composé actuellement de 9 équipes, est complété par Lambersart IC après accord du Conseil de Ligue.

6/ Répartition du nombre d'équipes admises en championnat U14 Ligue

Pascal Poidevin évoque le mode de répartition du nombre de places en U14 Ligue actuellement en vigueur qui est fonction du nombre de licenciés U12 de la saison N-2. Pour la saison écoulée cette répartition était la suivante : Aisne 3 - Artois 8 - Côte d'Opale 5 - Escaut 10 - Flandres 12 - Oise 6 - Somme 4.

Le président du district Aisne constate que son district était représenté par 5 équipes pour la saison 2017/2018, par 4 équipes pour 2018/2019 et par 3 équipes pour 2019/2020. Il propose une répartition différente et un nombre fixe d'équipes (3) par district soit 21 équipes puis une répartition au prorata du nombre de licenciés pour les 27 équipes restantes. Cela aboutirait à la répartition suivante :

Aisne 5 (+2) - Artois 7 (-1) - Côte d'Opale 6 (+1) - Escaut 9(-1) - Flandres 10 (-2) - Oise 6 (idem) - Somme 5 (+1).

Après discussion au cours de laquelle Philippe Fouré en charge du département jeunes, Stephane Tousart et Michel Decroix – représentant des éducateurs – qui estime qu'il faut une première phase de niveau et non géographique comme c'est actuellement le cas, expriment leur point de vue.

Cette saison le mode de répartition reste inchangé. Plusieurs propositions sont avancées : le Président de la Ligue propose qu'un jury régional détermine les équipes. Cedric Bettremieux évoque la possibilité de barrages qui détermineraient sportivement l'accession. Jean-Louis Gamelin regrette pour sa part que l'examen de la demande n'ait pas été préalablement examinée par le Département Jeunes avant ce débat en Conseil de Ligue.

Il est décidé que le Département Jeunes examinera le dossier en détail et proposera au Conseil des modifications éventuelles dans les modalités d'accession en U14 Ligue.

7/ Coupes de la Ligue

Le Conseil décide de la suspension pour la saison 2020/2021 de l'ensemble des coupes régionales de Ligue compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire que traverse le pays à l'exception de la coupe de la Ligue féminine futsal qui doit faire l'objet d'une vérification en raison des obligations fédérales.

8/ Mesures sanitaires compétitions Futsal

Le protocole sanitaire pour les compétitions Futsal est actuellement à l'étude par la FFF. Une version régionale devra être élaborée dès que la Fédération aura transmis les éléments puis communiqué aux clubs.

9/ Approbation du Règlement Intérieur de la C.R. de l'arbitrage

Le Conseil approuve le règlement adressé par mail préalablement à la réunion.

A la demande de Philippe Bombart et de la CRA, le Conseil maintient à 18 le nombre de rencontres à diriger par saison (article 34.1 du statut de l'arbitrage) pour la Ligue et ses districts.

Le président de la CRA dresse un bilan très positif du stage annuel d'avant-saison organisé au Centre Fernand Duchaussoy selon un format inédit en raison de la situation sanitaire qui a obligé les organisateurs à tenir compte des contraintes liées au Covid 19. Il retient la satisfaction quasi générale et remercie les organisateurs sur place et ceux qui se sont mobilisés (bénévoles et salariés) pour la réussite de ces journées. Le stage des observateurs est reporté, celui des arbitres Futsal se déroulera le 13 septembre à Amiens.

10/ Evolutions demandées du statut de l'arbitrage

Gerard Pique et la Commission régionale du statut de l'arbitrage souhaitent voir évoluer le texte du statut concernant la date limite pour que les nouveaux arbitres qui effectuent une demande de licence au plus tard le 31 janvier puissent en faire jusqu' au 28 ou 29 février. Cela entrainerait la nécessité d'apporter la modification des articles 26.1.3 qui fixe cette date, 48.4 pour le premier examen de la situation des clubs et 49 pour la publication des clubs non en règle.

La motivation de cette demande est de favoriser les formations de jeunes arbitres, notamment pour les clubs en infraction en début de saison et leur laisser plus de temps pour trouver des candidats et donner du sens à ces formations pour les clubs. Cette demande est soutenue par l'ensemble des CDA, la CRA et le directeur régional de l'arbitrage.

La seconde demande d'évolution du texte fédéral concerne l'article 29 du statut de l'arbitrage (Double licence) : le titulaire d'une licence arbitre de district peut être titulaire d'une licence joueur dans le club de son choix ou d'une licence « éducateur fédéral » dans le club qu'il couvre », il est demandé d'ajouter « ou d'une licence technique régionale dans le club qu'il couvre ». Cet ajout entrainerait également une modification de l'article 64 des règlements généraux de la FFF concernant les exceptions à l'unicité de la licence.

Cette demande est soutenue par la commission régionale du statut des éducateurs car de nombreux arbitres exercent une activité d'éducateur ou de formateur dans les clubs.

Le Conseil donne son accord pour ces propositions qui seront soumises à l'AG de Ligue comme vœux de la commission régionale et soient ensuite transmises à la FFF pour examen et décision de l'assemblée fédérale avant modifications éventuelles des textes.

11/ Informations diverses

Membres individuels :

Le Conseil, après avis du district concerné, nomme en qualité de membre individuel de la Ligue :

Vincent Anquez (Côte d'Opale)

Jeremy Lenoir (Flandres)

Jean Paul Lequeux (Flandres)

Elisabeth Plateel (Flandres)

Médical :

Le Docteur Patrice Cu villier remplace le Docteur Jean Michel Proville en qualité de président de la commission régionale médicale.

Le Conseil, sur proposition de la commission régionale médicale, nomme les docteurs Charles Lesage et Julien Six en qualité de médecins fédéraux de la ligue.

Honorariat :

Sur proposition de la Commission régionale de l'arbitrage, le Conseil nomme M. Olivier Willequet en qualité d'arbitre honoraire de la Ligue.

Commissions Régionales 2020 / 2021 :

Pole Gestion des activités :

C.R. Jeunes : enlever E. Plateel et ajouter P. Blondeau

Pole Juridique et statutaire :

C.R. Appel disciplinaire : enlever Philippe Bastin et ajouter Luc Van Hyfte

C.R. Statut de l'Arbitrage : enlever D. Wolf Despinoy et Nicolas Aimar, ajouter Nicolas Allart

Pole Arbitrage :

C.R. Arbitrage : enlever Nicolas Aimar, ajouter Loic L'Henoret

Pole Administration générale :

C.R. Contrôle des Opérations Electorales : enlever P. François

Pole Développement :

C.R. Promotion et Développement de l'Arbitrage : enlever Nicolas Aimar

C.R. Comportements, Education, Prévention : ajouter Laurence Demailly

Clubs 2020 / 2021 :

Affiliations 2020/2021

– 560422 AS FAUBOURG DE BETHUNE (District des Flandres)

– 560423 SERVINS FUTSAL ACADEMY (District Artois)

– 560425 ABBEVILLE FC (District de la Somme)

– 560448 CROUS FOOTBALL CLUB LILLE (District des Flandres)

– 560449 ASSOCIATION SPORTIVE DE TUPIGNY (District Aisne)

– 560450 UNION FRANCO AFRICAINE AGGLOMERATION CREILLOISE (District Oise)

- 560451 OLYMPIQUE DE GRICOURT (District Aisne)
- 560483 PSM FUTSAL CLUB (District Oise)
- 560504 AUBY VOLONTE LOYAUTE FUTSAL (District Escaut)
- 560522 TRANSIT FUTSAL HAUTMONT (District Escaut)
- 860556 FOOTBALL CLUB BELLOVAQUES (District Oise)
- 560566 UNION SPORTIVE DE MONTATAIRE (District Oise)
- 860566 VETERANS FOOTBALL CLUB NATEUILLAIS (District Oise)
- 860580 QPZ (District Des Flandres)
- 560582 ROUBAIX HEMMETROPOLE FUTSAL (District Des Flandres)
- 760585 SPORTICA CUINCHY (District Artois)
- 560591 PERONNE FUTSAL CLUB (District Somme)
- 560614 UNION SPORTIVE OHAIN (District Escaut)
- 560629 USTK ABSCON (District Escaut)

Inactivité totale 2020/2021 :

- 581949 AS ARRAS FUTSAL (Artois)

Radiations 2020/2021 :

- 529230 AS ERQUINVILLERS (Oise)
- 510444 MILLY SUR TERRAIN ST HILAIRE (Oise)

12/ Prochaines réunions du Conseil de Ligue

- Jeudi 1^{er} octobre à 18h00 à Villeneuve d'Ascq
- Jeudi 12 novembre à 18h00 à Villeneuve d'Ascq

Thierry JANAS
Secrétaire de séance

Bruno BRONGNIART
Président